

V. Pierre EIMAR de JABRUN (1703-1782) et Louise de CASTANIER (1716-1800).

Pierre EIMAR de JABRUN naquit à Marvejols le 13 avril 1703 et fut baptisé le 17 suivant à la Collégiale Notre-Dame de la Carce, par l'abbé ALDIN, curé. En 1720-23, son père l'envoya suivre son droit à Toulouse, où il fut reçu docteur et avocat au Parlement. A partir de la mort de sa mère en 1720, il assista son père dans le recouvrement de la taille en Gévaudan. Son frère aîné Samuel EIMAR de PALAMINY lui confia la gestion de ses biens en Haute-Auvergne jusqu'à leur vente en 1764. Ainsi Pierre se réserva-t-il, dans l'acte de vente au Sieur d'ALBARET de MONTCAUSSON, le droit de porter le nom de la paroisse de *Jabrun*, dépendante de la baronnie de *La Garde*.

Le 27 septembre 1732, il se maria à Marvejols à sa cousine au quatrième degré, Demoiselle Louise de CASTANIER, fille d'un commerçant de laine aisé de la ville, dont la l'arrière grand' mère fut Jehanne d'AYMAR. Le chanoine DANGLES, vicaire général, docteur en théologie accorda la dispense de consanguinité. Louise était la fille d'Isaac CASTANIER et de Suzanne PEYRENC, originaire du Vigan (Hérault).

Par suite du décès de son père et de l'exercice de la charge de capitoul, puis de receveur de tailles, charge qu'il hérita de son père, Pierre EIMAR de JABRUN se soumit à une enquête de filiation depuis ses ascendances en Oisans attestant la noblesse de son état. Cette enquête fut conduite le 31 octobre 1758 par Joseph DALLO, conseiller du roi, juge en la Cour royale de Marvejols, en présence d'Aldebert de PINETON de CHAMBRUN, âgé de 87 ans, parent au troisième degré du «*Sieur des AYMARS de JABRUN*», et d'autres chefs de familles de Marvejols, les DAUDÉ de LABARTHE, SEGUIN de PRADES, ROCHEVALIER, etc.

Leur ménage resta célèbre par le nombre de leurs enfants: la tradition familiale relevait 23 filles et un unique garçon... En fait, le registre paroissial ne compte que 14 filles et l'unique garçon.

Pierre EIMAR de JABRUN s'éteignit dans sa maison de Marvejols le 19 septembre 1782. Louise, sa veuve, lui survécut, en traversant la Révolution française, jusqu'au 20 Prairial An VIII (mai 1800).



Pierre EIMAR de JABRUN (1703-1782)
Avocat au Parlement, receveur de tailles du diocèse de Mende
Huiles sur toiles vers 1760.



Mme EIMAR de JABRUN, née Louise de CASTANIER
(1716-1800)

Voici la plupart des pièces d'archives les concernant:

1703 : Extrait des registres baptistaires de la ville et paroisse de Marvejols, diocèse de Mende du 17 avril 1703 du baptême de Pierre EIMAR, né le 13 avril précédent. Extrait daté du 29 novembre 1784, signé BARRAIL de CHARDONNET, sacristain curé.

1732 : Dispense de consanguinité délivrée par le chanoine Vital DANGLES, «*prestre, docteur en théologie chanoine et prévost de l'église cathédrale de Mende vicairé général*». Daté du 20 septembre 1732.

1732 : Contrat de mariage du 27 septembre 1732, passé par devant Me BAUD, notaire à Marvejols.

1732 : Extrait (daté du 4 août 1766) du contrat de mariage du 20 septembre 1732 passé par devant Me GRÉGOIRE, notaire du roi à Marvejols, de «*Pierre EIMAR sgr. de JABRUN, avocat au Parlement de Toulouse, receveur des tailles et taillons du Diocèse de Mende, fils de Samuel EIMAR aussi avocat au Parlement, ancien capitoul de Toulouse et conseiller du Roi, receveur des tailles et taillons du Diocèse de Mende, et de Dame Louise de GUYOT, son épouse, avec Delle. Louise CASTANIER, fille d'Ysaac CASTANIER et de Delle. Suzanne PEYRENC, son épouse*».

1732 : «*Sumptum du contrat de mariage de mon père. L'extrait délivré par GRÉGOIRE, notaire, est chez Me LAIDEGUIVE, notaire à Paris, rue des Grands Augustins. Au cas qu'on ait besoin d'envoyer des titres à Paris, cette pièce, dont est ci-joint un double original suffira peut-être. Il faut faire voyager le moins possible l'original du contrat de mariage. Pièce unique et qui par la mort du notaire recevant ne peut être remplacée. Ce n'est pas GRÉGOIRE qui a reçu le contrat de mariage de mon père, mais il en a fourni un extrait*

comme acquéreurs des notes de feu Me BAUD. Jacques, Dominique, Marie EIMAR».

1736: 17 lettres de Pierre EIMAR de JABRUN à "Mon cher et très honoré père", Samuel EIMAR (1664-1755). Lettres en rapport avec le recouvrement de la taille et des nouvelles quotidiennes de la parenté et du réseau amical.

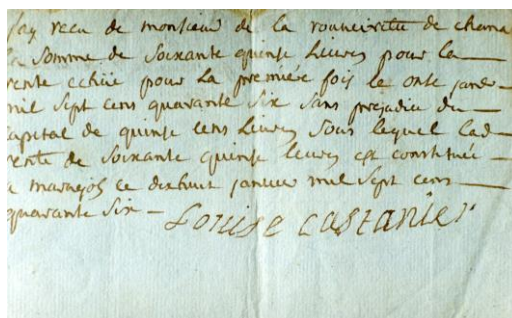
1736-39: "Copie des defenses de la Communauté de Marvejols contre la demande de M. EIMAR de JABRUN en décharge de sa cottisation au compoix cabaliste. (...) Réponse au mémoire de la Communauté contre ledit Sieur de JABRUN (...)".

1741 : *Traité de société, rédigé de la main de Pierre EIMAR de JABRUN entre Veuve CASTANIER, Étienne ROUVEIROLLE et Jean MENUT, marchands, avons fait le présent traité de société et compagnie pour le négoce de toutes les marchandises qu'ils fabriquent en Gévaudan et ce, pour le tems de six années consécutives qui commencera au premier octobre de l'année mil sept cens quarante et un et finiront à pareil jour mil sept cens quarante sept sous les noms de CASTANIER, ROUVEIROLLE et MENUT et aux conditions suivantes...». Suivent 19 articles. «... Et que pour Dieu bénisse la Société, le sieur MENUT est chargé de donner aux pauvres de cet hôpital cent livres à la définition dicelle, laquelle somme luy sera passée en rapportant reçu de M. le Syndic fait triple à Marvejols le 1er octobre 1741». Signé: Veuve CASTANIER, ROUVEIROLLE et MENUT.*

1742 : «Du 12 janvier 1742, Achapt pour Noble Pierre EIMAR de JABRUN de Noble Jacques de REILHAN du pré du Pont de la Peyre».

1742 : Du 29 juin 1741, Indemnité de 29 livres due au receveur de tailles, Pierre EIMAR de JABRUN.

1746 : Billet du 18 janvier 1746 signé «Louise CASTANIER»: «J'ay reçu de M. de La ROUVEIRETTE de Chanac le somme de 75 livres...».



1746 : «Apoinement en exploit du 22 octobre 1746 pour Messire de JABRUN contre Jacques MAILLAC, des Bories, paroisse de Saint-Bonnet la somme de 635 livres».

1749 : Reconnaissance en «*emphithéose perpétuelle*» du mois d'octobre de Monsieur de JABRUN de Marvejols à Monsieur de RETZ, «Noble Adam de RETZ de BRESSOLES de PELAMOURGUE, sgr. de MALAVIEILLE, LESPINASSE, GRÈZES, CLUJANS, COUDOUX et autres lieux, habitant à son château de Malevieille, paroisse de Chanac, diocèse de Mende».

1750-1757 : 50 lettres de Samuel EIMAR de PALAMINY à «Mon très cher frère». Ces lettres contiennent des considérations d'affaires en cours, des nouvelles familiales et des questions d'argent. Elles permettent de se faire une idée assez précise sur le retentissement

des questions politiques, religieuses de l'époque et tout autant de la gestion des domaines, propriétés des uns et des autres. Plusieurs considérations intéressantes sur l'éducation et les études des enfants et adolescents. (Voir ci-dessus).

1750 : Reconnaissance du 24 septembre 1750 par Noble Pierre EIMAR de JABRUN de la «*seigneurie et emphytéose perpétuelle avec droit de louer, investir du vénérable chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame de la Carce de laditte ville de Marvejols, diocèse de Mende, comme prieur et seigneur de Saint-Martin de Colagnet, etc.*», dont lui, comme ses aïeux jouissent à perpétuité; suit la description précise de la seigneurie en question.

1750 : Contrat de mariage du 2 octobre 1750 de «*Messire Jacques du LIGNON, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, fils légitime et naturel de Jacques du LIGNON, avocat au Parlement, sgr. de La Bessière (Le Lignon actuel) et de La Foulgerenque et de deffunte Marie de MEISSONNIER, habitants de la présente ville de Marvejols d'une part, et de Demoiselle Anne-Élisabeth de VALOIS, fille légitime et naturelle de Messire Charles de VALOIS, inspecteur des manufactures du pays de Gévaudan et de demoiselle Thérèse de MAILLET, habitante de la même ville d'autre, assistés de Noble Pierre EYMAR écuyer sgr. de JABRUN, son parent*».

1751 : De Mende le 29 septembre 1751, Lettre de M. CAILAR à M. EIMAR de JABRUN. Lettre de reconnaissance de dette et de demande de délai de règlement.

1752 : Donation du 10 juin 1752 faite par M. ROCHEVALIER, médecin, en faveur de Mme EIMAR de JABRUN, née Louise de CASTANIER, sa parente «*le jardin qu'il possède en laditte qualité aux appartenances dudit Marvejols à La Chalsade...*».

1752 : «*Vente faicte le 10 juin 1752 par la demoiselle Marie MARTIN veuve de feu Estienne MURET à Dame Louise de CASTANIER, épouse de Pierre DEYMAR seigneur de JABRUN*». L'objet de cette vente les le jardin de la Chalsade.

1753 : Lettre de Louis VASSEAUX, habitant du Puy, du 2 janvier 1753, à Pierre EIMAR de JABRUN. Remerciement de remise de dette par ce dernier avec accord de son père, Samuel EIMAR.

1758 : Du 18 octobre 1758, enquête de filiation et de preuve de noblesse, conduite par Joseph DALLO, conseiller du Roi, juge en la Cour royale de Marvejols, en présence de plusieurs témoins dont Aldebert de PINETON de CHAMBRUN, parent au troisième degré (par la famille GUYOT de Marvejols), âgé de 87 ans.

1760 : Note (non datée, mais probablement datable de l'acquisition de 1760) sur la terre du *Cheila* (alias *Le Cheylar*, paroisse de Termes) relatives à la valeur de la terre et de ses revenus: «*Un joli petit château, grand enclos, jardins, basse-cour, pigeonnier, greniers, granges, escuries, prés et champs joignants*», le tout estimé 1488 livres. Ce bien est acquis par Pierre EIMAR de JABRUN en 1760, quatre ans avant la vente de la baronnie de La GARDE pour le compte de son frère aîné, Samuel EIMAR de PALAMINY, conseiller du roi au Parlement de Toulouse.

1760 : «*Du 17 septembre 1760, Requette pour Noble de JABRUN contre la Demoiselle BOUGNIOL*». Mémoire sur papier et jugement de la Cour sur parchemin. Pièces relative à la terre du Cheylar, paroisse de Termes.

1762 : Lettre datée du 9 juin 1762, écrite depuis Toulouse de GUYOT à «*Monsieur*

de JABRUN, receveur général des tailles du diocèse de Mende à Marvejols».

1762 : «Lettre de M. BARDET, précepteur de mon père et de MM. de SAINT-ROMAN», mention manuscrite de Jacques-Dominique d'EIMAR. «De Paris en ce 20ème de décembre 1762». Intéressante lettre qui concerne les espoirs que donne le jeune Jacques-Dominique, alors âgé de 14 ans.

1763 : Accord passé entre Pierre EIMAR de JABRUN, sgr. du CHAILAR (Le Cheylar, paroisse de Termes) et Messire Charles GUYOT baron de MONTALAYRAC, par devant PÉLISSIER, notaire à Aumont, à propos des métairies de *Roubiet* et *du Besset*.

1763 : Lettre, datée du 7 avril 1763 de Samuel EIMAR de PALAMINY à M. MEISSONNIER, marchand, fermier de la terre de Peyre.

1763 : «Du 8 may 1763, Hommages contenant quittances, faits à Monseigneur l'Évêque de Mende par MM. de JABRUN et GUYOT de Marvejols». Le premier pour la terre *du Cheylar* et le second pour la terre *d'Arzenc*.

1763 : «Du 16 may 1768, Requette pour M. AYMAR de JABRUN, écuyer, contre Me TARAYRE, notaire du lieu de Castelnaud».

1763 : «Hommage contenant quittances, passé entre G. Flor. ev. De Mende, GUYOT de MONTALAYRAC, EYMARD de JABRUN, LAFONT, MALAVAL, CAIROCHE, notaire royal soussignés à l'original collationné le 25 may 1763».

1764 : «Du 7 décembre 1764, Afferme par M. de JABRUN à Jean BOUSSUGE de Combepeyre».

1765 : Lettre du 15 février 1765 de M.. SEVÈNE-DEJOYES à M. de JABRUN, conseiller du Roi.

1766-68: Réponse à l'instruction signifiée de la part du Sieur PARAYRE, notaire, du lieu de Castelnaud, au bénéfice de Messire Pierre EIMAR de JABRUN, conseiller du roi, receveur de tailles du diocèse de Mende.

1766-71 : Diverses pièces relatives à une saisie au profit de Messire Pierre EIMAR de JABRUN à l'encontre de TARAYRE, notaire.

1766 : «Du 4 février 1766, Assignation en aveu et commandement pour Messire de JABRUN contre Messire François, Jean, Louis de CURIÈRES, devant LAYNÉ procureur au sénéchal de Rodes» (Rodez).

1767 : «Lettre de M. BRUN du Malzieu en datte du 10 novembre 1767 pour 600 livres qu'il nous doit», à Pierre EIMAR de JABRUN.

1770 : Lettre, datée du 20 juin 1770 de Mme EIMAR de JABRUN, née Louise de CASTANIER (1716-1800) à Jacques-Dominique, Marie d'EIMAR (1748-1810), «Monsieur EIMAR écuyer au Grifon d'or, à Toulouse,... mon cher fils...», «Notre recepte nous donne beaucoup de peine... les collecteurs ne payant pas, je n'ay en caisse que 300 livres...».

1772 : «20 may 1772, Réception de Demoiselle Marianne, Louise, Sophie AIMAR de JABRUN à l'Union chrétienne» de Mende. Acte passé par devant VINCENS, notaire royal, «en présence de Messire Jacques-François VISSAC, prêtre, et des parents, (...) Pierre

EIMAR de JABRUN et Louise CASTANIER de JABRUN».

1772 «*Du 16 septembre 1772, Vente consantie par Jeanne FROMENT veuve d'Antoine CHAPEL, de la ville de Marvejols, en faveur de Pierre EIMAR de JABRUN, de la mesme ville».*

1773 : Quittance de 1590 livres, mentionnant charges et gages pour Pierre EIMAR de JABRUN, receveur de tailles du diocèse de Mende. Parchemin signé de sa main.

1773 : Lettre de Mme EIMAR de JABRUN, née Louise de CASTANIER, datée du 8 juillet 1773 à «*mon cher fils*», logeant chez «*M. de BRASSALIÈRE, ancien capitoul, rue Sainte-Claire à Toulouse*». «*...Les chrs. du ROC de BRION et de PRADES sont arrivés pour la noce. Nous sommes se soir soixante a soupé chez Madame. de REGNIÈS pour signer le contrat...*» Signée CASTANIER de JABRUN.

1774 : Attestation de réception de la somme de 14202 livres de Robert de NOGARET «*en dot de dame Marie-Victoire AYMAR de JABRUN mon épouse, du vingt-six aoust 1760...*».

1775 : Quittance de 393 livres, mentionnant les charges et gages du receveur de tailles du diocèse de Mende, Pierre EIMAR de JABRUN. Parchemin daté du 1er février 1775 signé de sa main.

1775: «*Du 3 may 1775, Assignation en aveu de BILLET privé de constitution de rente et autres fins. Pour Messire Pierre EIMAR de JABRUN de Marvejolz contre Messire Jacques du LIGNON, curé de Saint-Laurent...*».

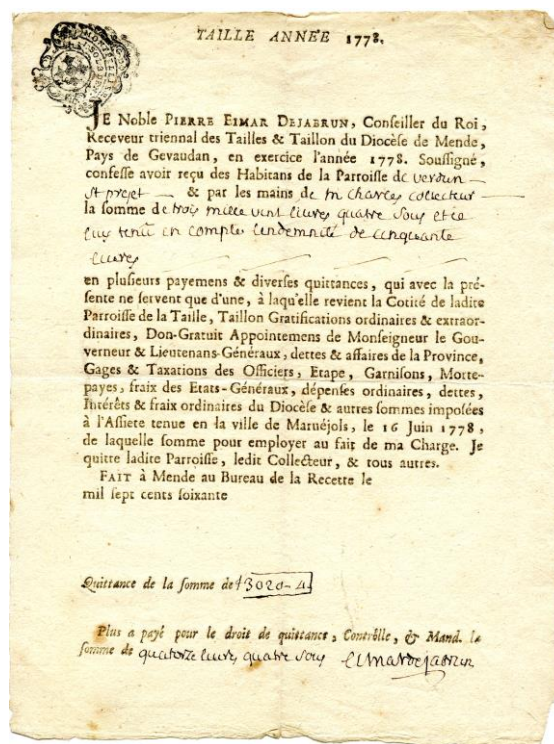
1775 : Accord, daté du 1er juillet 1775, entre «*Messire Pierre EIMAR de JABRUN qui élit domicile en son habitation et au lieu de Saint-Laurens de Muret pour vingt-quatre heures seulement dans la maison de Guillaume REMIZE paysan et pour vingt-quatre heures au lieu d'Antrenas dans la maison de M. le curé, certifié Étienne BARRIER huissier au bailliage de Gévaudan résidant à Marvejols soussigné, domicile de Messire Charles, Jacques, Auguste du LIGNON*» pour la perception d'une somme de deux mille livres.

1776 : Hypothèque en faveur de Pierre EIMAR de JABRUN. Parchemin en partie mangé.

1777 : «*Du 12 juin 1777, requeste déjoint pour Messire HEMARD de JABRUN, écuyer, contre Messire SAINT-COSME, le procureur plus ancien des créanciers opposants et demoiselle DELTOUR, saisie.*»

1777 : «*L'an 1777, le 23 mai, à la requette de Noble Pierre EIMAR de JABRUN, receveur des tailles du diocèse de Mende, qui fait élection de domicile dans la maison de M. le comte de PEYRE. Sommation pour faire payer 32 livres pour l'affaire du régime du pré, près le Pont de la Pierre*».

1778 : Rôle du receveur de tailles du diocèse de Mende, signée de la main de Pierre EIMAR de JABRUN.



1779 : «Extrait de reconnaissance féodale en emphythéose perpétuelle consentye par Messire Pierre EIMAR de JABRUN en faveur de Messire Pierre MAISONNEUVE, prestre chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, congrégation de Chauselade, syndic de la maison de Caor et commandeur de la Commanderie de l'Hôpital Saint-Jean de Marvejols» du 15 janvier 1779.

1780 : Requête du 26 janvier 1780 présentée par ROCHE, père et fils, du lieu de la Belle Lande, paroisse de Grandrieu, à Messire Pierre EIMAR de JABRUN, receveur des tailles du diocèse de Mende.

1780 : Jugement de «Jean LEMOS d'AUREL, conseiller du roi et juge au pays d'Albigeois condamne la Dame Marianne de JULIEN veuve et administrateresse de l'hérédité de Messire Étienne, Olivier DIERSE, conseiller du roi, lieutenant au bureau de l'Élection de Rodez à verser un capital de la somme de 2500 livres à M. Pierre EIMAR de JABRUN, receveur des impositions de la ville de Marvejols». Jugement du 1er mars 1780 produit sur parchemin (en partie rongé).

1781 : «Baniemens pour Messire Pierre EIMAR de JABRUN contre Pierre MAZOT et autres de Montferrand débiteurs banis et Monsieur de SALÈLES, débiteur principal.».

1779-1860 : Diverses lettres des descendants EIMAR de PALAMINY (dont celles du marquis de BUISSON d'AUSSONNE et de la marquise, née EIMAR de PALAMINY) aux descendants EIMAR de JABRUN, dont Mme d'EIMAR, née d'ALBIS de GISSAC (1756-1843).

1788 : Billet de la main de Mme Pierre EIMAR de JABRUN, née Louise de CASTANIER, «produit par notre office pendant huit ans...». La charge était passée à son fils, Jacques-Dominique, Marie d'EIMAR (1748-1810), mais Louise de CASTANIER de JABRUN continua à tenir, par habitude, les comptes.

1789 : «Du 24 septembre 1789, donation entre vifs de 25500 livres par Dame Louise CASTANIER, veuve de Messire Pierre EIMAR de JABRUN à Demoiselles Marianne, Louise, Sophie EIMAR de JABRUN, Joséphine, Agathe EIMAR du CHAILAR, Marie-Catherine EIMAR-LAVAL et Marianne, Bathilde EIMAR de LACROZE, quatre de ses filles établies».

1765-1801 : Série de 14 lettres et billets du baron de RETZ de SERVIÈRE à Pierre EIMAR de JABRUN, puis à son fils, Jacques-Dominique d'EIMAR relatifs au règlement d'une dette. Une lettre est rédigée depuis le château de Cougoussac, propriété des RETZ de SERVIÈRE.

A noter que la branche des RETZ de SERVIÈRE est issue de la maison de RETZ, mais distincte de la branche de RETZ de BRESSOLES de PÉLAMOURGUE, dont l'aîné, François-Roch, marquis de MALEVIEILLE, épouse Louise EIMAR de JABRUN, veuve du comte Louis de CORNEILHAN et sans postérité de cette première union. Louise est l'aînée des 14 filles de Pierre EIMAR de JABRUN et de Louise de CASTANIER. Jacques-Dominique, Marie d'EIMAR sgr. du CHEYLAR est leur unique fils.